

## 1.1 Politique énergétique du Gouvernement du Québec :

6212-02-005

Les seules mentions de l'énergie nucléaire incluses à la publication de cette politique en fin 1996 intitulée « L'énergie au service du Québec » sont les suivantes :

### Chapitre 4 :

#### 4.4.1 Le nucléaire

Au Québec, comme d'ailleurs dans la plupart des pays industrialisés, les ressources disponibles à court et moyen termes dispensent de recourir à la filière nucléaire. Il faut ajouter que le scepticisme et la méfiance de la population envers cette forme de production électrique, l'absence de solution satisfaisante au problème de la gestion du combustible irradié, la perception de risques potentiels importants associés à l'exploitation des centrales nucléaires constituent autant d'entraves au développement du nucléaire. Pour le gouvernement, ces constatations rendent improbable la construction de nouvelles centrales nucléaires.

En ce qui concerne les centrales existantes, cependant, les points que l'on vient de souligner ne conduisent pas à remettre en cause leur utilisation. C'est ainsi que la centrale Gentilly 2 - la seule installation nucléaire en activité au Québec - doit continuer de fonctionner jusqu'à la fin de sa durée de vie utile. La centrale Gentilly 2 bénéficie d'une gestion de très grande qualité. Sa fermeture aurait des impacts économiques majeurs. Par ailleurs, pour le gouvernement, le maintien en production de la centrale permet au Québec de sauvegarder, dans une certaine mesure, ses acquis technologiques et industriels dans la filière. On reviendra sur cette préoccupation, à propos des orientations concernant la recherche et développement.

### Chapitre 11

#### 1.1.4 Le nucléaire

Au Québec, près de 10 % des dépenses de recherche et développement en énergie sont consacrées à l'énergie nucléaire. La recherche en énergie nucléaire est effectuée pour l'essentiel au Centre canadien de fusion magnétique, dont le financement a été assuré jusqu'ici conjointement par le Québec, via Hydro-Québec et l'INRS-Énergie et matériaux, et par le gouvernement fédéral, à même les budgets d'aide à la recherche du ministère canadien des Ressources naturelles. La recherche en fusion nucléaire présente un intérêt stratégique à long terme pour l'approvisionnement en énergie du Québec. Elle contribue à court terme au développement industriel québécois. On reviendra plus loin sur la problématique de ces investissements qui représentent, par ailleurs, le principal soutien apporté par le gouvernement fédéral à la recherche et développement en énergie au Québec.

#### 4.6 Les contributions du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral subventionne les activités de recherche et développement du secteur énergétique dans le cadre du Programme de recherche et développement en énergie. Ce programme dispose d'une enveloppe budgétaire d'une centaine de millions de dollars, dont le Québec ne bénéficie que de façon très limitée : moins de 15 % des subventions délivrées dans le cadre de ce programme sont versées à des entreprises québécoises. En réalité, le déséquilibre dans les appuis fédéraux est encore plus grand puisque le PRDE ne comprend pas les crédits budgétaires visant à financer les travaux de recherche d'Énergie atomique du Canada ltée. En 1994, ces crédits ont atteint 175 millions de dollars, qui ont été pour l'essentiel dépensés en Ontario.

En annonçant son intention de ne plus soutenir les activités du Centre canadien de fusion magnétique, le gouvernement fédéral aggrave encore la situation.

À elles seules, les subventions versées par le gouvernement fédéral au CCFM représentent environ le quart de l'aide fédérale à la recherche et développement en énergie au Québec, et le gouvernement fédéral ne semble pas disposé à réorienter ces subventions vers d'autres secteurs québécois de la recherche en énergie. Le gouvernement fédéral se prépare ainsi à réduire de façon dramatique les ressources financières sur lesquelles le secteur énergétique québécois peut compter, dans le domaine de la recherche, et à élargir d'autant les disparités existant au détriment du Québec. Le gouvernement du Québec ne peut que s'opposer à une telle orientation, qui compromet l'avenir et nuit directement à l'ensemble de notre collectivité.